

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-244

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière, qu'à l'occasion de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2023, le Conseil a adopté le règlement suivant :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-244 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2021-226

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement en contactant la Municipalité au 450 225-1000 durant les heures habituelles de bureau, ou en consultant le site Internet ([www.st-etienne-de-beauharnois.qc.ca](http://www.st-etienne-de-beauharnois.qc.ca)).

**DONNÉ** à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce 22<sup>e</sup> jour d'août 2023.



Isabelle Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière

### Certificat de publication

Je soussignée, Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 22 août 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 août 2023.



Isabelle Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière